

Tribunal de la concurrence—Loi

burant ou éliminant la source d'approvisionnement en carburant du nouveau propriétaire. Rien n'est prévu à cet égard. Le directeur a également proposé qu'on interdise les contrats exclusifs entre les fournisseurs et les détaillants de carburant. Certaines dispositions portent là-dessus, mais elles ne vont pas assez loin.

Je pourrais poursuivre ainsi bien longtemps au sujet de la commercialisation, du raffinage et de la vente au détail. Permettez-moi tout simplement de répéter, alors que la ministre quitte la Chambre, que sa politique est un échec, car elle a déréglementé le secteur pétrolier, mais le marché n'est pas libre. C'est une lacune fondamentale. C'est ce qui explique que les prix pétroliers n'aient pas baissé aussi rapidement au Canada qu'aux États-Unis, à la suite de l'effondrement des cours mondiaux.

Au Canada, je le répète, nous sommes dans la pire situation possible. Le producteur indépendant de l'Alberta est à l'agonie mais les grandes multinationales survivront. Le baril de pétrole rapporte \$10 aux petits producteurs ce qui est insuffisant pour les faire vivre. D'un autre côté, même si les prix ont baissé quelque peu, la baisse aurait dû être deux fois plus importante; le consommateur, l'automobiliste se fait littéralement voler à la pompe. Or, ce projet de loi, j'en ai bien peur, ne permettra pas de remédier à la situation.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je prends la parole à propos de la motion de report à six mois du parti néo-démocrate. Nous sommes également d'avis que l'on n'a pas travaillé suffisamment ce projet de loi et que le travail qui a été fait va à l'encontre des anciens projets présentés sur ce sujet. Un report à six mois indique clairement que la mesure législative est inadéquate et qu'il faut revenir en arrière et en repenser le contenu. C'est ce que nous voulons montrer cet après-midi.

La réforme des lois sur la concurrence est au nombre «des plus tristes expériences de la politique publique canadienne». Ce n'est pas simplement notre avis, c'est celui d'universitaires et de chercheurs travaillant sur le sujet. L'étude *Canada's Competition Policy Revisited* dénonce clairement les responsabilités:

Ce jugement est rendu plus pénible encore lorsque l'on se rend compte que, contrairement à ce que l'on croit souvent, le résultat . . .

C'est à dire cette mesure législative.

. . . n'était pas inévitable pour un gouvernement résolu à la formuler autrement.

Il y a trop longtemps que nous essayons en vain de nous attaquer aux problèmes de la concurrence dans le monde des affaires au Canada.

Le Conseil économique du Canada a commencé en 1966 à s'interroger sur ce que devait être une politique moderne et utile de la concurrence. Il a publié un rapport provisoire en 1969. Le premier projet de loi, portant le numéro C-256, a été déposé en 1971. Certains estiment que c'était le meilleur d'une longue série, plutôt affligeante, de projets de loi sur le même sujet.

A ce jour, ni ces études, ni ces projets de loi, ni ces discours et ni ces engagements n'ont abouti à une loi qui réglerait le problème. Nous avons cette loi qui ne tient pas devant les tribunaux et, au lieu d'essayer de la rendre rigoureuse et efficace, on nous sert cette version extrêmement faible et diluée.

Qu'on nous demande d'accepter le projet de loi C-91 comme l'expression la plus parfaite de la politique de la concurrence relève de l'hypocrisie. Ce n'est que le cinquième d'une série de projets de lois tous plus faibles les uns que les autres. Les projets de loi C-256, C-42, C-13 et C-29 visaient tous à réformer la Loi sur la concurrence et tous ont échoué. Il faudrait être bien mal informé pour croire que le projet de loi C-91 réussira là où les autres ont failli à la tâche.

Pour pouvoir présenter ce projet de loi, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Côté) a cru devoir payer un certain prix. Il s'est prêté à un compromis qu'il n'aurait jamais dû accepter. C'est comme s'il avait confié au renard la garde du poulailler. Il a donné à la grande entreprise ce qu'elle voulait et il a négligé les consommateurs.

Les groupes qui ont discuté de ce projet de loi avec les fonctionnaires du ministre ont obtenu ce qu'ils voulaient, mais pas les consommateurs. Ces groupes, les groupes puissants, les groupes qui ont de l'argent et ont le plus à retirer d'une politique et de lois sur la concurrence faibles font partie du Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national, de la Chambre de commerce du Canada, de l'Association des manufacturiers canadiens, de l'Association des fabricants canadiens de produits alimentaires et de l'Association du barreau canadien. Si ces groupes sont satisfaits, nous ne le sommes certainement pas.

Et que dire des consultations effectuées auprès des gens qui connaissent la question et qui s'y intéressent? Malheureusement, le ministre les a fait consulter pour la forme par ses fonctionnaires. Le ministre s'est vanté à la presse le 17 décembre d'avoir écouté non seulement les représentants de la petite et de la grande entreprise mais aussi des provinces, des consommateurs et des syndicats.

Nous en savons quelque chose de cette consultation. Les syndicats n'ont bénéficié que d'une audience polie et le gouvernement ne leur a pas fait part par la suite de ses intentions.

L'Association des consommateurs du Canada s'est essentiellement fait dire que c'était à prendre ou à laisser. Nous n'apprécions pas du tout que l'on permette aux hommes d'affaires de faire entendre leur point de vue sur chacune des dispositions dans la mesure, alors qu'on ne donne pas la même possibilité aux groupes soucieux de protéger les consommateurs.

La réforme de la législation relative à la concurrence a cessé d'être prioritaire aux yeux du gouvernement lorsqu'il s'est aperçu qu'il aurait des difficultés à faire appliquer une bonne politique. Il n'était pas disposé à lutter pour y parvenir et il a préféré procéder en deux étapes. Ce n'est pas qu'il se soit résigné à un succès moindre à l'issue de la lutte, non le gouvernement a nettement décidé de viser moins haut. Il a renoncé à lutter. Il n'était pas disposé à se battre pour obtenir une meilleure entente économique pour le Canadien ordinaire.

• (1650)

Il faudrait revoir cette politique mal conçue et inefficace qui coûte cher aux consommateurs canadiens. Nous avons une économie fortement concentrée et la concurrence est insuffisante dans plusieurs secteurs importants. Selon certaines évaluations, ce manque de concurrence coûterait au Canada 7.5 p. 100 de son produit national brut. Pour 1984, le PNB a été